



Délibération n° 23

Conseil Municipal du Lundi 18 décembre 2017

Direction des Finances

Domaine de compétence : FINANCES

7.10 – DIVERS

Le Lundi 18 décembre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
12/12/2017

Membres présents : 25 puis 26

Membres ayant donné pouvoir : 7

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 32 puis 33  
(Arrivée de Mme COUSIN Angélique à  
20 h 00)

Affiché le 20/12/2017

**Présents** : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN (Arrivée à 20 h), Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Monsieur Bernard GHESELLE à Mr Sébastien BAILLET, Monsieur Joël DACHICOURT à Mr Christian RAMET, Madame Laurie CAFFIER à Mr le Maire, Madame Josiane BOUTOILLE à Mme Christelle BEAURAIN, Monsieur Yvon BRIHIER à Mme Maryse MAILLART, Madame Isabelle ROMANCANT à Mr Lucien BONVOISIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Mme Monique VAMBRE.

**Absent (s) excusé (s) : 0**

**Absent (s) non excusé(s) : 0**

**Votants** : 32 puis 33 (Mme Angélique COUSIN est arrivée à 20 h 00).

**Secrétaire de séance** : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Transfert de garanties d'emprunts.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Transfert de garanties d'emprunts de la Société Immobilière Grand Hainaut (ex SA du Hainaut) à Habitat Hauts de France (ex Habitat 62/59 Picardie)

### EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de sa stratégie de recentrage sur le territoire du Grand Hainaut, la Société Immobilière Grand Hainaut (ex SA du Hainaut) souhaite mettre en vente son patrimoine le plus à l'ouest des Hauts de France.

Après consultation des principaux bailleurs sociaux présents et reconnus sur ce territoire, Habitat Hauts de France (ex Habitat 62/59 Picardie) a été désigné lauréat de cette consultation.

**Vu** les délibérations du Conseil Municipal accordant la garantie de la Ville d'Etaples-sur-Mer pour le remboursement d'emprunts destinés au financement de logements sur notre territoire,

**Vu** les articles L2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article L443-13 alinéa 3 du code de la construction et de l'habitation,

**Vu** la demande de la Société Immobilière Grand Hainaut,

La Commune d'Etaples-sur-Mer autorise le maintien des garanties initiales accordées à la SA du Hainaut (devenue Société Immobilière du Grand Hainaut) selon les caractéristiques reprises dans le tableau ci-annexé, en faveur de Habitat Hauts de France (ex Habitat 62/59 Picardie) au titre des prêts dont les numéros figurent en annexe.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide** d'approuver ce transfert de garanties dans les termes énumérés ci-dessus.

La délibération est adoptée par 32 voix pour et 1 abstention.

Vu pour être affiché le 20 décembre 2017 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20171218-del23-181217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017